

DECRET N°72-350 du 22 décembre 1972  
portant nomination de Conseillers Techniques et de Chargés de Mission.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement ;  
VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;  
VU le Décret N°72-288 du 9 novembre 1972, fixant la composition des cabinets présidentiel et ministériels ;  
VU le Décret N°41/PC/SHG du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;  
VU le Décret N°72-331 du 2 décembre 1972, portant détachement de MM. Henri AMOUSSOU KPAKPA et Philippe Maxime VETOU TCHEDJI, Magistrats, pour servir au Cabinet du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;  
VU le Décret N°72-349 du 22 décembre 1972, portant détachement de Mr Noël TCHOUGOUROU, Magistrat, pour servir au Cabinet du Président de la République ;  
Sur proposition des ministres intéressés,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Sont nommés au Cabinet du Président de la République en qualité de :

- Conseiller Technique Juridique : Mr Noël TCHOUGOUROU, Magistrat ;
- Conseiller Technique aux Affaires Culturelles : Mr El Hadj Amzat ADAMON, Professeur d'Enseignement Technique Théorique ;
- Conseiller Technique aux Affaires Sociales : Mr Jean-Pierre NIERI, Géomètre ;

../..

- Conseiller Technique aux Affaires Economiques et Financières, cumulativement avec ses fonctions à la Direction Générale des Affaires Economiques : Mr Ambally ADEBO, Administrateur ;
- Chargé de Mission aux Affaires Sociales : Mr Barthélémy TELLA, Instituteur ;
- Chargé de Mission pour les Affaires Syndicales, de Jeunesse, des Masses et des Travailleurs, : Mr Nestor ZOSSOU, Adjoint Administratif ;
- Chargée de Mission aux Affaires Féminines : Mme Antoinette HAZOUME, Professeur ;

ARTICLE 2 - MM. Henri AMOUSSOU KPAKPA et Philippe Maxime VETOU TCHEDJI, Magistrats, sont nommés Conseillers Techniques au Cabinet du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation.

ARTICLE 3 - Mr René MONGBE, Secrétaire des Affaires Etrangères, est nommé Conseiller Technique au Cabinet du Ministre des Affaires Etrangères.

ARTICLE 4 - MM. Innocent Messan LAWSON, Rédacteur Principal, et Justin FAKAMBI, Instituteur Principal, sont nommés Conseillers Techniques au Cabinet du Ministre de l'Information et du Tourisme.

ARTICLE 5 - MM. Lucien d'ASSOMPTION, Florent YEHOUESSI et Aristide GBENOU, Administrateurs, sont nommés Conseillers Techniques au Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances.

ARTICLE 6 - MM. Laurent WOROU, Ingénieur des Services Agricoles, et Emmanuel S. TIBOUTE, Assistant d'Elevage, sont nommés Conseillers Techniques au Cabinet du Ministre du Développement Rural et de la Coopération.

ARTICLE 7 - MM. Jean-Marie d'ALMEIDA, Contrôleur du Travail, et Paul-Symphorien ARAOYE, Adjoint Administratif, sont nommés Conseillers Techniques au Cabinet du Ministre de la Fonction Publique et du Travail.

../..

ARTICLE 8 - MM. Paulin PARAISSO, Ingénieur E.T.P., et Kifuli SALAMI, Ingénieur Principal des Travaux Publics, sont nommés Conseillers Techniques au Cabinet du Ministre des Travaux Publics, Mines et Energie.

ARTICLE 9 - Les Docteurs Eusèbe ALIKONOU et Jean HOUNSOU sont nommés Conseillers Techniques au Cabinet du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales.

ARTICLE 10 - MM. Noël SOSSOUVI-MENSAH, Valère HOUETO, Administrateurs, et Thomas FASSINO, Commissaire de Police, sont nommés Conseillers Techniques au Cabinet du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité.

ARTICLE 11 - MM. Sétondji Jacques ZOSSOU, Instituteur, et Girigissou GADO, Professeur, sont nommés Conseillers Techniques au Cabinet du Ministre de l'Education Nationale, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports.

ARTICLE 12 - MM. Roger AKPAKOUN, Ingénieur des Postes et Télécommunications, et Moussiliou OKETOKOUN, Ingénieur des Ponts et Chaussées, sont nommés Conseillers Techniques au Cabinet du Ministre des Transports, Postes et Télécommunications.

ARTICLE 13 - Le présent décret qui a effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 22 décembre 1972

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie et  
des Finances,



Intendant Militaire Thomas LAHAMI

Amplifications : PR 20 - CS 6 - SGG 4  
Ministères 11 - Intéressés 29 -  
DB-CF-D7-Solde-IAA-DCCT-IGF-CNI 8  
Gde Char c.1 - Trésor 4 - DI 8 -  
DFP + s/ctions 8 - DGE 6 - DEP 2  
DGAJL-Dtjn on Stat. 4 GSP 2 - JORD 1